

CREPEAU, P.-A., MACPHERSON, C. B., *The Future of Canadian Federalism. L'Avenir du fédéralisme canadien*. Ouvrage rédigé en collaboration. University of Toronto Press/Les Presses de l'Université de Montréal, 1965. 188 p.

Roland Lamontagne

Volume 20, Number 1, juin 1966

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/302549ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/302549ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Lamontagne, R. (1966). Review of [CREPEAU, P.-A., MACPHERSON, C. B., *The Future of Canadian Federalism. L'Avenir du fédéralisme canadien*. Ouvrage rédigé en collaboration. University of Toronto Press/Les Presses de l'Université de Montréal, 1965. 188 p.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 20(1), 117–125. <https://doi.org/10.7202/302549ar>

CREPEAU, P.-A., MACPHERSON, C. B., *The Future of Canadian Federalism. L'Avenir du fédéralisme canadien*. Ouvrage rédigé en collaboration. University of Toronto Press/Les Presses de l'Université de Montréal, 1965. 188 p.

Le titre de cet ouvrage indique une direction de recherche. Le désir de connaître l'avenir éveille la curiosité des êtres humains. La référence au commentaire de Tocqueville sur la constitution britannique "qui n'existe pas" (p. 12) rappelle l'exemple classique de l'intuition de ce grand historien qui, à plus d'un siècle d'intervalle, avait prévu les hégémonies américaine et russe. Mise en œuvre dans un domaine que Gaston Berger, 1895-1961, philosophe et industriel, a nommé *prospective*, une enquête sur l'avenir se fonde obligatoirement sur la rétrospective accompagnée d'une recherche des facteurs de croissance et des axes de développement. MM. les professeurs Crépeau et MacPherson ont pris conscience que leur objet de recherche dépassait les limites individuelles. On doit les féliciter d'avoir bien voulu grouper les textes présentés à l'occasion de la rencontre de Charlottetown, en 1964. Les commentaires sont reproduits en annexe de chaque section. Cette équipe était formée d'éminents professeurs, notamment, dans le domaine du droit, MM. P. Azard, J. Beetz, M. Cohen, G. V. La Forest, M. Lalonde, W. R. Lederman, Jacques-Yvan Morin, E. McWhinney, W. A. Mackay, F. R. Scott, Pierre E. Trudeau; en politicologie, ainsi qu'en économie, Scott Gordon, W. C. Hood, J. R. Mallory, Jacques Parizeau, outre un texte de M. le Recteur J. A. Corry de Queen's University. Représentée par M. le Doyen Ray Forrester, l'Université Cornell s'intéresse vivement à l'histoire du Canada; il convient de mentionner ici qu'elle possède le plus important dépôt de sources manuscrites du Secrétaire d'Etat à la Marine Jean-Frédéric Phélypeaux de MAUREPAS.

Dans une démarche de prospective, on pourra regretter l'absence de spécialistes en histoire du Canada. MM. McWhinney et Pierre-E. Trudeau ont recours à l'histoire des civilisations comparées dans une tentative de description de diverses formes de nationalisme au Canada (pp. 16-35; 166-167). Sous la signature de M. le p^r Mallory, le premier chapitre s'ouvre sur un exposé du fédéralisme canadien dans ses modalités d'application. La démocratie est un système politique dans lequel les citoyens, égaux devant la loi, sont appelés à désigner les détenteurs de l'autorité, à les conseiller et à contrôler l'exercice de leur autorité. Elle est en fait le *gouvernement de la majorité*. Une société s'appuie sur la population et le milieu géographique. Elle se

définit également par ses institutions d'ordre religieux, politique ainsi que par son organisation matérielle, c'est-à-dire l'activité agricole, industrielle, financière, et les moyens de transport. Conditionnée par les institutions et les facteurs économiques, la culture se situe sur le plan des beaux-arts et de la littérature; elle s'étend à l'ensemble des idées religieuses, politiques, sociales, économiques, philosophiques, scientifiques, esthétiques. Ces idées sous-tendent une vie collective ou civilisée. Les éditeurs ont brillamment résumé les principaux thèmes qui figurent dans cet ouvrage. Un aperçu structural de la conjoncture historique eut mis en lumière quelques racines du problème qui fait l'objet de ce volume. Articulé autour d'une structure historique dans le sens d'une mise en relation des divers facteurs de vie collective, il permettrait de situer dans une rétrospective les concepts et faits que l'on analyse dans cet ouvrage.

Dans ce genre d'études, il convient, à mon avis, de mettre en œuvre les méthodes d'approche des civilisations aux feux croisés de toutes les sciences de l'homme, à l'exemple de M. le p^r Fernand Braudel qui dirige les *Annales. Economies. Sociétés. Civilisations*, même lorsque l'on analyse un aspect politique tel que le fédéralisme canadien. Ainsi les éditeurs auraient donné à leurs études un encadrement plus large en rappelant quelques-uns de ces faits d'histoire du Canada :

Jean de Ramezay capitule à Québec et Pierre de Rigaud de Vaudreuil signe l'acte de reddition à Montréal. Le document de capitulation de Vaudreuil forme la base des revendications du groupe français. Après la capitulation de Montréal, en 1760, le Canada resta divisé, comme sous le régime français, en trois gouvernements: James Murray, à Québec, le Colonel Burton aux Trois-Rivières, et le Général Gage, à Montréal. Il reste environ 300 familles dominantes: 150 seigneurs et 150 marchands, en plus du clergé et une population de 65,000 habitants. Le changement d'empire ou le transfert de pouvoir de la France à la Grande-Bretagne résulte en une rupture de communication entre la métropole française et ses anciennes possessions atlantiques sous les divers aspects de vie collective. Il pose le problème d'un nouvel espace britannique à peupler et à mettre en valeur. On établit un gouvernement propre à favoriser la colonisation intégrale de la vallée laurentienne. On réduit la "Province of Quebec" à la zone peuplée. A l'image des colonies anglo-américaines, on recommande une administration dirigée par un gouverneur, un conseil et une Assemblée. Un serment anti-catholique est imposé aux fonctionnaires. Au point de vue politique, une administration britannique succède à l'administration française. Appuyée par Londres, une économie anglo-canadienne s'implante.

Les marchands britanniques et français protestent contre les frontières nouvelles. Montréal reprend son rôle de métropole de ce secteur nord-américain. Ces premières années du changement d'empire sont marquées par une très faible migration de Britanniques, outre la nécessité d'adaptation du gouverneur Murray à la réalité. Celui-ci procède à une atténuation partielle de la Proclamation royale de 1763 au niveau de la

Cour inférieure de justice: les avocats et les membres du jury peuvent être catholiques ou protestants.

Les seigneuries subsistent. Le gouverneur Murray ordonne de juger selon les lois des tenures seigneuriales. Les marchands britanniques se basent sur une force réelle; ils sont maîtres du commerce. Ils pétitionnent contre les concessions de Murray en s'appuyant sur le droit de conquête. Ils exigent la formation d'une Assemblée. De leur côté, les seigneurs pétitionnent en faveur de Murray qui part se justifier, en janvier 1766.

Carleton, homme de confiance de la métropole britannique, exerce une grande influence. Aristocrate, il n'aime pas les assemblées et les démocraties; militaire, il méprise les marchands. Il est très sûr de lui, au début surtout; il veut le gouvernement par l'élite. Il se forme un plan.

Carleton est effrayé par un double danger: l'esprit de révolte démocratique en œuvre dans les Treize colonies et la possibilité d'une guerre contre les Français. Carleton en parle dans ses dépêches. Il désire une solution rapide avant que la France ne s'en mêle. Il insiste sur l'importance stratégique du Canada pour mater les colonies révoltées. Il conclut que le Canada est une région accessible aux Canadiens français seulement. En août 1767, on demande aux hauts fonctionnaires un rapport sur la façon d'administrer la colonie. En même temps on frappe le thé d'un impôt; l'opposition est vive chez les Treize. *Maseres*, procureur général, présente son rapport en février 1769. Il s'intéressait au Canada depuis 1766; il déclarait qu'il était difficile d'unifier deux groupes ethniques, deux langues et deux religions; 80,000 Français en regard des 600 Anglais. "Administrons bien et les Britanniques dépasseront bientôt les Canadiens français" (*Maseres*).

Acte de Québec. — Les colonies anglaises d'Amérique s'agitaient depuis bientôt 10 ans. Elles conclurent que l'Acte de Québec avait pour but de reconstituer cette même Nouvelle-France qui avait été si longtemps redoutable. Le soulèvement des Treize est la cause immédiate et lointaine de ces changements. On porte 4 lois contre les révoltés, dont l'une a trait à la réorganisation de Québec.

La *Constitution* de 1763 est abrogée dès le 1er mai 1775. D'après Londres, elle semblait incompatible avec l'état de la colonie: fortement peuplée, habitants catholiques, lois stables et anciennes. C'est comme si on renonçait à changer le caractère d'un vieux pays et à le coloniser. La petite province de Québec de 1763 s'agrandit presque aux frontières du Canada sous le régime français: Québec, Ontario, Grands Lacs, Ohio. C'est une victoire conjointe des Franco-Canadiens et des marchands anglo-canadiens. L'Acte de Québec laisse le libre exercice de la religion sous la suprématie du Roi. Le clergé peut recevoir la dîme des Catholiques; le surplus sera utilisé par le clergé protestant.

Au civil, les lois françaises seront en vigueur dans toutes les cours (p. 112). Au criminel, les lois anglaises avec système de jury. On abolit donc la procédure anglaise au civil. Les instructions donnent l'ordre de distribuer les terres en fiefs et seigneuries. Il n'est pas expédient d'accorder l'Assemblée. Un Conseil de 17 à 23 membres assiste le Gouverneur et légifère par ordonnances soumises à Londres qui garde la mainmise sur la législation commerciale.

Guerre d'indépendance des colonies anglo-américaines. — Lorsque l'Angleterre resserrera sa législation mercantiliste, les 13 colonies se révolteront en Amérique du Nord britannique. Les lois de navigation et

les articles énumérés exportés seulement en Angleterre privaient les colonies de la liberté commerciale et provoquaient du mécontentement.

Les industriels, les armateurs et les commerçants se trouvaient victimes d'exploitation. La contrebande corrigeait ce que les lois de commerce avaient d'insupportable. Grenville, premier ministre, découvrit que les colons ne suivaient pas les lois de commerce. Il oblige de surveiller la contrebande.

La dette de l'Angleterre avait doublé. Grenville veut percevoir des revenus dans les colonies. Le "Sugar Act" impose un nouveau droit de douane sur les vins, mélasse et sucre. L'importation de rhum est interdite. Cette nouvelle loi augmente le nombre des articles énumérés.

Samuel Adams, chef révolutionnaire de Boston, fonde les comités de correspondance qui maintiennent l'opinion publique en état d'alerte. La révolte armée débute en 1775. La Nouvelle-Ecosse (Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick) et le Grand Québec (Québec, Ontario, Grands Lacs), insuffisamment développés, ont encore besoin de la métropole et des avantages du pacte colonial. Ils veulent garder les lois de la navigation. On se trouve en présence de forces géographiques et d'un régionalisme qui séparent deux entités. La Nouvelle-Ecosse contient 17,000 hommes écrasés par la base navale d'Halifax. Dans le Québec, les Anglo-Canadiens sont partagés et tiraillés, face à cette révolution. Ils sont mécontents de l'Acte de Québec; à titre de marchands de pelleteries, leurs intérêts sont à Londres: "Nous sympathisons, écrivent-ils aux futurs Américains, mais ce serait contre nos intérêts économiques de nous engager avec vous." Les Franco-Canadiens sont fatigués de la guerre. Ils n'y voient qu'un conflit anglais. Le peuple est plutôt neutre, il ne discerne pas les inconvénients d'une victoire américaine qu'il accueillerait bien. L'élite juge qu'il vaut mieux rester avec l'Angleterre.

En 1776, les 10,000 Britanniques arrivés au pays ont pour mission d'envahir les Etats-Unis sous l'ordre de Burgoyne, et non de Carleton qui est un bon militaire. Carleton se querelle avec Burgoyne; il est rappelé. Haldimand (un Suisse) le remplace en 1778.

Après Saratoga, les Américains obtiennent l'alliance française, donc une marine. Il y a danger d'envahissement au Canada. Les Américains se butent au veto de la France, qui veut se sentir nécessaire au moyen d'une menace britannique en Amérique.

Migration des loyalistes. — Il est impossible pour l'Angleterre de protéger les loyalistes qui sont environ 100,000 déplacés, dont le 1/3 s'en va en Angleterre, 1/4 vers le sud (Antilles, Indes occidentales) et 42,000 vers le nord (Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, et Grand Québec).

En Nouvelle-Ecosse, accessible par mer, les membres des hautes classes et ceux des villes et des ports, s'y rendent au nombre d'environ 30,000. Ils sont peu propres à recommencer la vie des pionniers. Dès le début, Londres organise et divise: le Nouveau-Brunswick est créé en 1784, sa population se compose exclusivement de loyalistes.

Dans le Québec, les loyalistes arrivent par terre; ce sont des agriculteurs habitués aux déplacements. Haldimand, craintif, les dirige vers le nord du lac Ontario. Les loyalistes ne veulent pas des lois françaises et seigneuriales et préfèrent s'isoler. 10,000 se dirigent vers Kingston. Il en restera près de Sorel et du lac Champlain.

Canada-anglais: Le motif qui amène cette immigration loyaliste est plutôt politique qu'économique. D'un seul coup, il arrive 42,000 colons. Cette première vague d'immigrants sert de stimulant à la future immigra-

tion anglaise. Une idée foncière leur est commune: l'opposition à la République. Ces "tories" expulsés par les Treize recommencent un genre de vie dont les Etats-Unis ne veulent plus, et qui dégènera en "*Family Compact*", source de la révolte de 1837.

Activité économique des Canadiens anglais, à la fin du XVIII^e siècle. — La *North West Company* entre en lutte contre les Etats-Unis et la *Hudson's Bay Company*. Ses voyageurs sont énergiques; ils traversent le continent, v.g. A. Mackenzie, en 1793, atteint l'Océan Pacifique.

Ce sont les marchands du Canada anglais qui donneront naissance à la *Bank of Montreal* et, plus tard, au *Grand Trunk* et au *Canadian Pacific*. Canadiens par leur attitude, ils sont les grands continuateurs des marchands du régime français. Peu nombreux, mais d'une force réelle, ils constituent l'élément dynamique de Montréal, dès 1790. Les magnats de la traite des fourrures, Frobisher, McGill, McTavish possédaient les 3/4 du grand commerce. Les membres de la *North West Company* se réunissaient au *Beaver Club*. Les marchands anglo-canadiens ont ouvert la voie à l'expansion commerciale et industrielle du Canada du XX^e siècle avec l'appui de la Grande-Bretagne, maintenant remplacée économiquement au Canada par les investissements américains et européens.

On aurait profité à faire une étude comparée des textes concernant l'activité économique (pp. 43-87).

Lord Dorchester, en juin 1787, avait exposé les idées des deux groupes. "La constitution de 1774 était utile, en son temps, à la défense de la colonie; elle est aujourd'hui démodée. Les demandes au sujet de l'Assemblée croîtront en même temps que la population anglaise. Donner des terres aux loyalistes de l'Ouest selon les lois anglaises; garder des réserves pour les bons serviteurs de la Couronne, afin de créer ainsi une aristocratie."

Sydney, secrétaire des colonies, affirme en septembre 1787 que le ministère n'a encore rien décidé. Une Assemblée est prématurée. Il faudrait diviser la colonie pour plaire aux deux groupes. On doit protéger les Canadiens français, leurs lois et leur religion. L'opposition, dirigée par Fox, réclame l'Assemblée et les lois anglaises: "Après 25 ans de conquête, il est temps de savoir quelles lois vont régir la colonie." Sydney consulte Lord Dorchester pour savoir pourquoi les Franco-Canadiens sont opposés à l'Assemblée, et s'il ne serait pas possible de diviser la colonie pour plaire aux deux groupes. Lord Dorchester indique la répartition de la population: les Franco-Canadiens occupent l'est avec Montréal, Trois-Rivières et Québec, les loyalistes possèdent l'ouest du pays, le Nord et les Grands Lacs. Il n'insiste pas sur le fait que le commerce de Montréal et de Québec est aux mains des marchands anglo-canadiens. En disant, on ne règle pas le problème qui se pose dans la vallée laurentienne.

Toute colonie, devenue mûre, finira tôt ou tard par se libérer. On cherche quel système retardera ce dénouement. Une Assemblée et un Conseil? C'est déjà fait en Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick. Fortifier l'élément aristocratique et monarchique, accorder certaines libertés et rendre le gouverneur plus puissant; peut-être le système colonial durera-t-il ainsi plus longtemps.

Lord Dorchester, en 1790, est plus ou moins intéressé à la colonie et demande de passer en Angleterre. Il se dit incapable de se prononcer sur les lois anglaises du commerce. Il ne s'intéresse qu'à un projet de *Confédération* qui n'est pas dans les idées du temps en Angleterre. Grenville lui ordonne de rester à son poste. On ne veut même pas donner de code

commercial aux marchands. Grenville rejette l'idée du gouvernement fédéral; on s'oriente vers la décentralisation. James Fox, porte-parole des marchands, se demande si cette division qui prétend perpétuer une séparation, est désirable. Il souhaite plutôt que ces colons divers s'unissent, qu'ils abolissent les distinctions nationales.

Plan de Pitt: La première interprétation de Pitt semblait vouloir laisser aux Canadiens français leur identité nationale. Son plan véritable est que tous les colons soient unis et préfèrent la constitution anglaise. La division lui semble le meilleur moyen d'atteindre ce but. Il s'agit de convaincre les Franco-Canadiens qu'on ne leur imposera pas de force les lois et coutumes anglaises. Ils auront ainsi l'esprit plus libre. Avec le temps, ils apprécieront davantage les lois anglaises, et les adopteront peut-être par conviction, plus probablement que par la force. "*Nous laisserons les Canadiens maîtres de leur orientation, persuadés qu'avec la liberté de choix, ils seront entraînés vers les institutions qui ont fait notre supériorité*" (Pitt).

L'empire commercial du St-Laurent. — Les marchands de la vallée du St-Laurent voulaient sur mer, renforcer le pacte colonial. Ils étaient protectionnistes. En fonction de l'espace continental, ils étaient libres-échangistes: liberté absolue de commercer entre les deux Canadas et les Etats-Unis afin d'exporter aux Etats-Unis les produits manufacturés des Grands-Lacs et d'importer le bois et le blé américains qu'ils exporteraient ensuite sur la Grande-Bretagne. Les deux principaux obstacles résidaient dans le haut tarif douanier des Etats-Unis et la division politique de la vallée du St-Laurent.

Les Canadiens français voulaient se réserver le Bas-Canada. Depuis dix ans, ils emploient le mot nation et considèrent le Bas-Canada comme leur patrie. Ils désirent rester français et catholiques, et peupler le Bas-Canada, et en cultiver le sol. Ils ont la majorité au Bas-Canada et ils prétendent la garder; ils présentent leurs revendications en 1814.

Les Britanniques veulent s'emparer du Bas-Canada et en faire une colonie anglaise et protestante. Ils veulent donc le coloniser, le peupler, l'administrer, v.g. développer toutes les ressources: agriculture, industrie et commerce. Contre les Canadiens français qui détiennent la majorité actuelle, ils réclament au nom de la majorité future.

De plus, il y a conflit entre le désir des Canadiens français de former une nation et les intérêts de l'Amérique du Nord britannique. Le Haut-Canada souffrirait de l'établissement d'une nation d'expression française sur le St-Laurent, il serait ainsi privé de son port de mer. Le centre économique du Haut-Canada est Montréal qui fait partie du Bas-Canada.

A l'issue des troubles de 1837. — L'Amérique du Nord britannique a refusé de renouveler la révolution américaine. Dans les deux Canadas, c'est seulement un petit groupe qui pense à la révolte. Le peuple (malgré les griefs) n'a pas l'intention de recommencer la révolution américaine. Les deux Canadas ont résisté à l'influence des Etats-Unis. La réforme s'opérera à l'intérieur de l'Empire.

En janvier 1838, le gouvernement impérial présente un projet en vue de suspendre la constitution. Ce projet est sanctionné en février. Le désir de Craig est réalisé. On créera un Conseil spécial aux pouvoirs illimités pour remplacer l'Assemblée. Le Conseil législatif est supprimé.

Une enquête est décidée. Le ministre whig choisit un homme d'affaires: lord Durham qui accepte, en janvier 1838, et part en mars. Durham arrive au pays accompagné de Wakefield et de Buller.

A propos du rapport Durham (p. 141), il eut été utile de résumer la situation en Grande-Bretagne et en Amérique du Nord, et aussi, de souligner les principales suggestions de ce rapport.

En Angleterre, deux groupes s'opposaient. Le premier, très nombreux et comprenant la plupart des chefs politiques, n'a plus foi en l'Empire; il est partisan de la "Petite Angleterre". Le second groupe, plus restreint, dont les principaux membres sont Wakefield et Buller et surtout Durham, croit en l'avenir de l'Empire. Ces trois hommes rencontrèrent à Montréal et à Québec des marchands britanniques promoteurs de la prospérité du St-Laurent et des hommes politiques, comme Baldwin, qui croient en l'avenir de l'Empire.

Responsabilité ministérielle. Durham, en simple enquêteur, peut suggérer des solutions. Il propose la responsabilité ministérielle: laisser les communautés britanniques gérer leurs propres affaires. L'idée vient de Baldwin et des réformistes de Toronto.

L'Union. — Durham se rend compte qu'il est nécessaire à la prospérité que la vallée du St-Laurent ne dépende que d'un seul gouvernement et qu'un groupe français autonome sera un obstacle au développement des colonies britanniques. Il blâme les décisions de ses prédécesseurs. Durham veut ce qu'avait voulu Pitt, mais plus durement. Il emprunte cette idée d'Union aux réformistes du Haut-Canada et aux marchands du Bas-Canada.

Colonisation systématique. Durham est conseillé par Wakefield, le grand colonisateur de l'Australie. Il veut un système cohérent pour peupler cette moitié du continent pendant que l'Angleterre est prospère.

Au sujet de Thomson, Lord Sydenham, (p. 122), il eut été utile de signaler les caractéristiques de sa mission en Amérique. Thomson, ancien président du *Board of Trade*, dans le cabinet Melbourne, est un homme d'affaires et un politicien habile. Il devient gouverneur des deux Canadas. Sa mission consiste à faire accepter l'Union et à empêcher la mise en œuvre de la responsabilité ministérielle.

L'Union achemine à la Confédération. Face à l'expansion commerciale des Etats-Unis, le nationalisme économique des Anglo-Canadiens orientait vers un gouvernement central en vue du contrôle de la politique économique des provinces. Antérieurement durant la décennie 1840-1850, la Grande-Bretagne avait abandonné le Pacte colonial et le protectionnisme: système fermé qui impose des taxes et prohibe certains échanges. Elle passa à la pratique du libre-échange. Ainsi, en 1846, elle abandonne la *Corn Law*. Comme les Etats-Unis au siècle précédent, l'Angleterre fait sa révolution, elle se sent tellement puissante sur les marchés mondiaux qu'elle réclame la liberté. Elle envoie des capitaux et des hommes pour peupler les colonies; c'est la fin du pacte colonial et le début de l'intensification de l'activité colonisatrice. Au moment où elle semble extérieurement abandonner l'Empire, la Grande-Bretagne le développe davantage.

Ce triomphe du commerce et de l'industrie en Grande-Bretagne amène au pouvoir les partisans de la "Petite Angleterre" qui affirment que la Grande-Bretagne peut être puissante sans Empire. Chez la plupart des chefs libéraux ou conservateurs de cette époque, Russell, Disraeli, entre autres, l'opinion générale est que l'Empire est fini. De cette même classe d'hommes d'état, un petit groupe: Grey, Wakefield, Durham, enseigne que l'Empire commence et qu'il doit vivre; les communautés britanniques du monde pourront rester fidèles si on leur accorde la liberté.

Lord Elgin est nommé par lord Grey, impérialiste, qui croit en l'empire autant que Durham. Avant son départ, Grey lui montre des instructions destinées au Lieutenant-Gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, sir John Harvey. On y dit "qu'il n'est ni désirable, ni possible de gouverner une province de l'Amérique du Nord britannique contre le consentement de ses habitants". Elgin est convaincu lui aussi qu'il doit suivre l'avis de ses ministres, et que c'est le meilleur moyen de conserver l'empire.

En Nouvelle-Ecosse, où Joseph Howe est en lutte contre le "Family Compact", le Lieutenant-Gouverneur reçoit l'ordre de lord Grey d'appliquer le gouvernement responsable. L'élection accorde une victoire aux réformistes; un vote de confiance à l'Exécutif est passé; et Joseph Howe forme en janvier 1848 le premier ministère responsable au Canada. Lafontaine et Baldwin sont appelés, en mars 1848, à former un gouvernement responsable. La deuxième suggestion de Durham se réalise dix ans plus tard. "Le 'self-government' ne fut accordé au Canada qu'au moment précis où les Canadiens francophones cessèrent d'y constituer la majorité." (Jean Beetz, p. 122).

Le gouvernement du Canada. — La Constitution du Canada repose sur l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et ses modifications. La Constitution de 1867 répartit le domaine des pouvoirs législatifs et exécutifs entre les autorités du gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux (pp. 29-30).

On peut définir le domaine du gouvernement fédéral comme étant le pouvoir de faire des lois pour maintenir la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada dans toutes les questions qui ne relèvent pas des provinces. Le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial sont respectivement suprêmes dans leur sphère. L'administration est effectuée par des ministères ou départements (Ottawa) et ministères (Québec) aidés de régies et de commissions. Le groupe français est minoritaire au sein du Canada, avec tout ce que cette situation comporte dans un régime démocratique (gouvernement de la majorité), comme le souligne M. le p^r Jean Beetz (pp. 113-138).

A l'époque de la Confédération, le Canada était autonome quant à ses affaires domestiques. Le Parlement du Royaume-Uni avait gardé le pouvoir de décréter des lois qui s'appliquaient au Canada et le droit de rejeter certaines lois canadiennes. Le gouvernement canadien ne prenait aucune part aux affaires étrangères. Le Royaume-Uni était responsable de la politique étrangère de tout l'empire britannique.

Les cadres de l'autonomie canadienne se sont graduellement élargis: l'autonomie externe du Canada a été obtenue au Traité de Westminster, en 1931. Au point de vue des affaires étrangères et domestiques, le Canada possède, sous la Couronne, l'égalité de statut avec la Grande-Bretagne et les autres membres du Commonwealth. Au terme de nombreuses études qui figurent dans ce volume, son administration est susceptible d'évoluer, sur le plan de négociations, selon le dynamisme propre aux collectivités et aux régions qui composent le Canada.

Le Canada français conserve, en dépit des avatars, des *traits permanents de singularité*, en fonction d'un concept de société tel que décrit au début, dont il cherche à stimuler les facteurs de croissance dans une prise de conscience de sa vie collective. Il retrouve *l'origine de ses continuités*, notamment dans les écrits et l'action de Jean Talon et de Pierre Le Moyne d'Iberville ainsi que dans les textes de Barrin de La Galissonnière sur la frontière américaine de la France. A cause de sa situation minoritaire au sein du Canada, il a tendance à utiliser par rapport à la province de Québec les mêmes critères que le Canada anglais applique à l'ensemble du pays. Il se heurte, dans cette attitude, aux minorités françaises situées à l'extérieur du Québec et aux disciples de Hippolyte Lafontaine qui affirment que tous les Canadiens anciens et nouveaux doivent s'unir afin de former une nation canadienne. Aux difficultés de co-existence avec une majorité anglo-canadienne, s'ajoutent celles qui résultent des faits de civilisation de l'espace nord-américain, du Super-Grand, comme on dit en France. En raison de la compétence des nombreux spécialistes qui ont participé à cette équipe, cet ouvrage, que l'on devrait trouver dans toutes les bibliothèques, est d'une grande densité; il convient de le lire et de le relire; un index en eut facilité l'étude.

ROLAND LAMONTAGNE,
Département d'Histoire
Université de Montréal